## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CM) 15 février 2021 à 18h30 Convocation du 06 février 2021

Absent excusé : Élodie FLAHAUT Procuration à Céline Bédhom

## Délibération ajoutée à l'ordre du jour :

- Délibération pour le projet de location au 641 route nationale
- Délibération pour l'achat d'un logiciel gestion camping
- Délibération mise en place d'un compte DFT pour la régie de recette- Dépôt Fond Trésor
- Délibération projet « Top Self »
- Délibération pour la pose et achat de panneaux sens interdit dans la rue du Saint-Sacrement

# <u>Délibération pour une réduction de 50 % pour tous les loyers commerciaux loués par la Commune de</u> Bouin-Plumoison au vu de la crise sanitaire pour fermeture administrative.

Au vu de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose, dès que les consignes gouvernementales l'imposent, pour fermeture administrative, d'établir une réduction de loyer de 50% pour tous les loyers commerciaux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

## 2/ Délibération pour « création d'un poste de conseiller délégué » :

M. le Maire présente les missions confiées.

M Deneuville et M Fiolet soulèvent la nécessité ou pas de prendre une délégation ou de recruter quelqu'un, interrogation sur le budget. La nécessitée est soulevé sur le besoin de 5 personnes pour s'occuper 2 employés

Vu la loi du 13 Août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations, Monsieur le Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué dans le domaine suivant : 1 poste de conseiller municipal délégué – Service technique, au camping municipal et animation sous la responsabilité de Monsieur DESPINS Jean-Marc

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

**DECIDE** de créer un poste de conseiller municipal service technique, camping municipal et animation, .

Présent: 10 Absent: 01

Pouvoir: 01

Pour: 7 Contre: 1 Abstention: 3

#### Délibération : Election d'un conseiller délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du 15 févier 2021 décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué, Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote :

Conseiller municipal délégué au service technique et camping et animation

Candidat : **Dominique COINT** 

Nombre de bulletins: 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4 Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 6

A obtenu 7 voix, Monsieur Dominique Coint ayant obtenu la majorité absolue, est élu conseiller municipal délégué à compter du 01 mars 2021

## <u>Délibération 2021-006</u>; Revalorisation des indemnités Maire et adjoints et Indemnité de fonction de conseiller délégué

Vu la délibération du 02 juin 2020, fixant le montant des indemnités du maire et des adjoints ; Monsieur le Maire, propose une baisse de 0.50 % de l'indemnité du maire et des adjoints, afin de pouvoir octroyer une indemnité de 2% au conseiller délégué : **Dominique Coint** 

#### **Montant actuel:**

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT BRUT	POURCENTAGE
P. LIEFHOOGHE	Maire	777.88 €	20 %
S. DENQUIN	1 <sup>er</sup> adjoint	272.76 €	7 %
JM. DESPINS	2 <sup>e</sup> adjoint	272.76 €	7 %
C. BEDHOM	3 <sup>e</sup> adjoint	272.76 €	7%

## Nouveau montant proposé:

NOM PRENOM	FONCTION	MONTANT BRUT	POURCENTAGE
P. LIEFHOOGHE	Maire	758.43 €	19.50 %
S. DENQUIN	1 <sup>er</sup> adjoint	252.81 €	6.50 %
JM. DESPINS	2 <sup>e</sup> adjoint	252.81 €	6. 50%
C. BEDHOM	3 <sup>e</sup> adjoint	252.81 €	6.50 %
D.COINT	Conseiller	77.29 €	2%
	délégué		

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, avec 7 voix pour et 4 abstentions, **FIXE** l'indemnité de fonctions du conseiller municipal délégué à 2 % de l'indice brut 1027, payable mensuellement ; **ACCEPTE** la proposition globale des indemnités de fonctions comme suit et ce à compter du 1er mars 2021

## Délibération - Finances - Mise en place du R.I.F.S.E.P. (I.F.S.E. et éventuellement C.I.A.)

Le conseil municipal vote à l'unanimité

## Site internet de Bouin-Plumoison

Monsieur le Maire présente la nécessité de travailler sur un autre logiciel pour le site internet car le logiciel arrive en fin de vie.

IP7V propose une refonte du site. Devis présenté à 540 euros.

Délibération du CM 11 voix pour.

## Prévision Budgétaire-travaux

- Panneau « arrêt de bus » à acheter école de Plumoison.
- Local route nationale : 5100 EUROS de travaux devis MBS.
- Gîte de groupe : cuisine presque terminée, peinture des plafonds sera assurée par une équipe de la C7V 4h
- Clôture aire de jeux camping sera terminée dès les beaux jours
- Barrière aire de déchets verts : devis M Bernard 2128 euros + galvanisation 418 euros HT.

Proposition de M le Maire prendre la barrière de l'entrée et la mettre aux déchets verts, prévoir ainsi une barrière neuve à l'entrée du camping. Le CM trouve l'idée intéressante. Nouveau devis sera demandé à M Bernard pour l'entrée du camping.

- Barrière sur le côté de la salle de tennis à prévoir, problème de la « servitude de jour » à garder à l'esprit. Il faudra étudier le coût et l'emplacement exacte de cette barrière.
- Projet sécurisation de la route départementale école de Bouin : les feux de récompense ne sont plus éligibles à la DETR, le plateau réhaussé pourrait être fait sur la route à la place des feux.

La demande de subvention va être modifiée.

- PN 105 mise en circulation des trains, projet SNCF pour les barrières à l'étude pour 2023. Dans l'attente, un sens interdit sera apposé « sauf riverain » dans les 2 sens.
- Changement de la porte de l'accueil du camping
- Volet chambre logement école de Plumoison
- Clôture cimetière de Plumoison envisagée
- Pose cavurnes (déjà voté) sera fait au printemps

- Projet colombarium
- Nettoyage du bac rétention d'eau dans le marais qui a été créée pour pallier les inondations de la route de Guisy.

## Délibération projet location gîte route nationale

Monsieur le Maire présentation le projet ouverture de mise sous vide de légumes frais avec des kits recette : soupe, potée...

Il présente également les besoins d'aménagement pour l'ouverture : zone accueil de légumes, chambre froide, local accueil.

Le tarif proposé pour la location est annoncé de 400 à 420 euros. La commune fournit le local brut isolé, carrelé. Un bail commercial sera rédigé.

Le conseil municipal délibère à 11 voix pour.

## Délibération pour l'achat d'un logiciel pour la gestion camping

Monsieur le Maire, informe qu'un échange a été fait avec la Commune d'Aubin St Vaast sur la gestion du camping : Il présente un logiciel qui permet de gérer le camping à la mairie.

Possibilité du Paiement : au camping aux heures de permanences en espèce, chèque, chèques vacances, virement bancaire et carte bleue.

Le logiciel « Camping gestion » est à l'essai mais d'autres sont cherchés, il faut essayer.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité

## 10/-Délibération compte DFT - Fond de dépôt au trésor

Pour réceptionner les paiements du camping à la mairie : carte, chèques etc...

Le conseil municipal délibère 11 voix pour.

#### **Projet TOP SELF**

Courrier envoyé à la Préfecture : réserves émises avec les nuisances sonores, la sécurité parking et sortie sur route. La capacité d'accueil inquiète le CM en raison du projet d'animation (+ de 50 personnes) Le gérant a dû faire appel à un architecte pour mise aux normes pour l'accueil.

Le conseil municipal prend une délibération 11 voix pour qu'un courrier soit envoyé au propriétaire listant les réserves émises en termes de sécurité nuisances sonores.

#### 12/ Délibération pour la pose et achat de panneaux sens interdit rue du St Sacrement

Le CM vote 11 voix pour. Les panneaux vont être achetés et posés pour informer la population avant la mise en circulation des TERS

#### 7/ Divers:

- Contrat location de camping et règlement vont être revus : échange avec Aubin et Contes (présentation du fonctionnement), les modalités de paiement seront proposées et adaptées
- Rencontre avec le SYMCÉA et le syndicat des agriculteurs pour le problème de l'éau qui s'écoule sur le parking de l'école du Mont de Kersuin : étude complète de l'écoulement de l'eau de pluie du haut du Mont de Kersuin vers le village et de l'érosion.
- Projet installation du wifi au camping et au gîte, les renseignements seront prit sur l'année 2021 pour envisager en 2022.

Pierre Liefhooghe
Severine Denquin
Céline Bédhom
Benoit Bailleul
Jean-Marc
Marie- line Royez Pichonnier
Dominique Coint
Jean-Pierre Deneuville
Bernard Fiolet
Alisse Xavier